

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 21

Objet : Validation du tracé de la Route équestre d'Artagnan

Date de convocation :

13 octobre 2023

Date d'affichage :

13 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :

17

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois

Le 19 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE.

Absents : Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Josep BOU-ZEID.

La Route Européenne d'Artagnan est une route équestre, certifiée « Itinéraire Culturel Européen » par la Commission Européenne en Mai 2021 qui relie la commune de Lupiac (Gers), lieu de naissance de D'Artagnan à Maastricht (Pays bas), lieu de sa mort.

La « Route Madame », un des 6 itinéraires de cette Route Equestre, traverse le Tarn et Garonne sur 104 kms : 23 kms sur la Communauté des Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, 54 kms sur la Communauté des Communes Terres des Confluences et 27 kms sur le pays de Lafrançaise.

Le Maire rappelle :

- qu'au terme de l'article L361-1 et suivants du Code de l'environnement, le Département du Tarn et Garonne est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) ;
- que dans ce cadre, l'inscription au PDIPR de la REA traversant le territoire communal ;
- que la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise assure l'aménagement et l'entretien de la REA sur son territoire.

Monsieur le Maire présente le parcours concernant la commune de Lafrançaise dont le tracé est le suivant et concerné par la pratique de la randonnée équestre mais aussi pédestre, VTT.

AR Prefecture

082-218200871-20231019-DEL21RTEDARTAGN-DE
Reçu le 23/10/2023

Nom de la Parcelle / du chemin	Longueur en mètre
Route du pigeonier	312 mètres
ZE082	393 mètres
Chemin d'exploitation ZE007	127 mètres
Chemin d'exploitation ZE055	615 mètres
Route de Francour	313 mètres
Chemin d'exploitation ZH032	1 110 mètres
Chemin d'exploitation ZH050	70 mètres
Chemin d'exploitation ZH045	215 mètres
Chemin de Tauriac	450 mètres
Chemin de Bénas	1 005 mètres
Route de Cazes-Mondenard	60 mètres
Chemin rural de Lapeyrouse	470 mètres
Chemin d'exploitation ZK085	160 mètres
Chemin d'exploitation ZK086	100 mètres
Chemin d'exploitation ZK0035	300 mètres
Route du Moulin de Lunel	330 mètres
ZL264	20 mètres
ZL059	20 mètres
ZL058	65 mètres
Chemin d'exploitation ZL063	10 mètres
Route de Moissac à Lafrançaise	20 mètres
Chemin de Cardaillac	710 mètres
Chemin d'exploitation ZM017	810 mètres
Chemin rural de fontanié	660 mètres
BN218	191 mètres
BN213	80 mètres
Chemin rural de Laglan	450 mètres
Chemin d'exploitation ZO040	745 mètres
Chemin d'exploitation ZO018	975 mètres
Chemin rural « Combe Bonnet »	800 mètres
Longueur totale	11 586 mètres

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- donne un avis favorable, à une inscription au PDIPR du tracé figurant sur la carte en annexe de la présente délibération ;
 - s'engage, en ce qui concerne les parties du tracé propriétés de la commune :
 - À ne pas les aliéner,
 - À préserver leur accessibilité,
 - À prévoir la création d'itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière (ces itinéraires de substitution devront présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée) et à en informer le **CDTE-CRTE**,
 - À autoriser toute personne désignée par la Communauté de communes du Pays de Lafrançaise à procéder aux opérations d'aménagement et d'entretien léger nécessaires à assurer la sécurité des usagers et au besoin à préserver l'état de la propriété concernée.

- A D O P T É E -

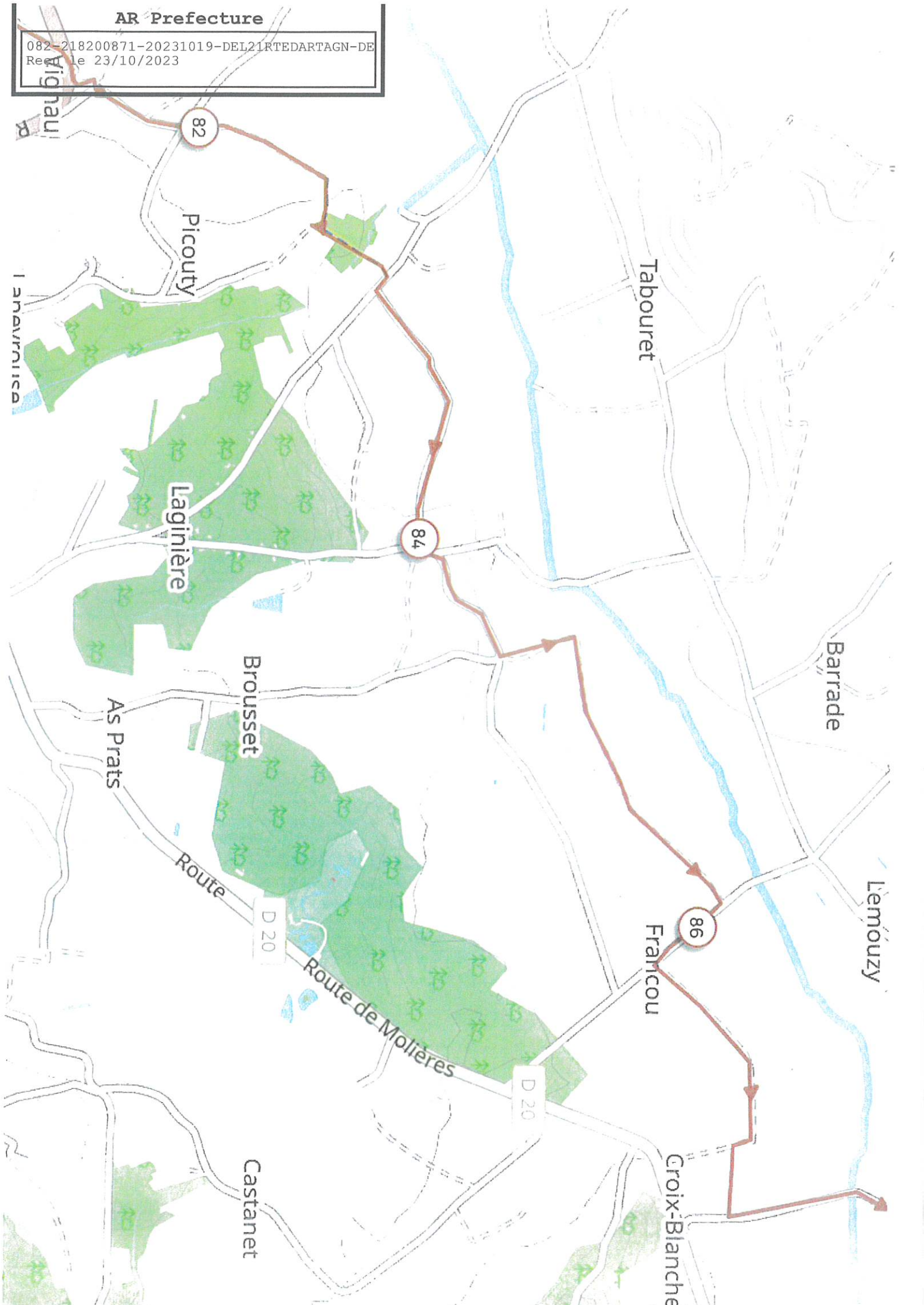


Le Maire,

Thierry DELBREIL

AR Prefecture

082-218200871-20231019-DEL21RTEDARTAGN-DE
Reçu le 23/10/2023



AR Prefecture

082-218200871-20231019-DEL21RTEDARTAGN-DE
Reçu le 23/10/2023

